

**Manifestation «Lire en Fête» - Ouverture exceptionnelle de la Médiathèque Pierre Bayle le dimanche 21 octobre 2001 et gratuité de l'abonnement 18 mois «Incitation à la lecture» pour cette journée**

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Les bibliothèques municipales souhaitent s'inscrire dans la manifestation nationale «Lire en Fête» prévue les 19, 20 et 21 octobre prochain.

Le dimanche 21 octobre, la Médiathèque serait ouverte au public de 14 h à 18 h et proposerait la gratuité de l'abonnement de 18 mois au titre «de l'incitation à la lecture» aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui réuniront les conditions fixées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 décembre 1999 : être un nouveau lecteur ou ne pas avoir été abonné depuis plus de 5 ans.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

**«M. LE MAIRE :** La Communauté d'Agglomération gagne du terrain et devient de plus en plus courante dans notre vie. L'esprit d'agglomération doit se créer par des opérations significatives de ce type et pour la population, je crois qu'il est important qu'on donne aussi ce type de signe.

**Mme Nicole WEINMAN :** Est-ce qu'on va solliciter l'Agglomération pour participer aux frais du personnel qui sera mobilisé ce jour-là ?

**M. LE MAIRE :** Je ne pense pas.

**Mme Nicole WEINMAN :** C'est quand même une dimension culturelle.

**M. LE MAIRE :** Je viens de dire qu'il y a là la volonté de donner un signe à l'Agglomération. Un esprit d'agglomération ça se construit. Vous savez il ne faut pas voir petit. Les enjeux d'agglomération ce n'est pas récupérer 10 000 F ou 15 000 F, l'Agglomération c'est un enjeu différent. L'Agglomération va prendre en charge par exemple la dimension transports, la dimension développement économique. Il faut aussi considérer que notre agglomération a une particularité, il y a une commune, Braillans, de 80 habitants, Besançon c'est 123 000 habitants, on peut comprendre aussi que les habitants de ces communes aient eu une certaine crainte. Donc ceux qui ont fait le pas pour venir dans l'agglomération doivent aujourd'hui, même vis-à-vis de leurs conseils municipaux, pouvoir le valoriser. Cela n'a pas été facile, on a obligé certains à y venir c'est vrai, mais il y en a quand même qui sont venus d'eux-mêmes et je pense que c'est bien de donner un signe de ce type. Cela va peut-être nous coûter 10 000 F ou 15 000 F mais la Ville de Besançon généreusement les prend en charge, et puis on sollicitera l'Agglomération pour autre chose. Ce qui compte surtout, c'est que les habitants de l'agglomération puissent venir à la Médiathèque et s'abonner. C'est ça qui me paraît important».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.*